

## L'espace urbain et l'espace régional de Cavaillon vers 1320 - 1340 <sup>(1)</sup>

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Cavaillon n'est encore qu'un gros bourg agricole qui compte peut-être, au maximum, 3.500 habitants<sup>2</sup>. Seul le souvenir, à demi légendaire, de l'antiquité du siège épiscopal<sup>3</sup> ou la personnalité marquante d'un évêque<sup>4</sup> lui donnent les prétentions d'une petite métropole régionale.

Plus exclusivement qu'à Carpentras, ou, a fortiori, Avignon, les habitants de la cité et les maigres faubourgs qui l'entourent<sup>5</sup> vivent de la possession et de l'exploitation de la terre. Et ce caractère profondément rural de l'économie ne cesse de s'affirmer jusqu'à l'époque moderne : au XIII<sup>e</sup> siècle, comme dans beaucoup de villes médiévales, les statuts communaux s'efforcent d'enrayer la prolifération du fumier dans les rues<sup>6</sup> mais, en 1764 encore, d'Expilly les trouve "étroites et malpropres" du fait "de la grande quantité de fumier dont on a besoin pour augmenter la fertilité des terres"<sup>7</sup> !

1. Extrait d'un mémoire fait sous la direction de M. Jacques Heers. Le dépouillement des registres notariés a été effectué en collaboration avec J.-C. Cassard et H. Peretti.

2. Si l'on prend le coefficient classique (et contestable) de 5 habitants pour un feu on peut avancer pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (d'après les "Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers" Ed. E. Baratier) un chiffre de 3.000 habitants. La liste des habitants de 1322 (arch. comm. Cavaillon, DD2, 6) donne 696 noms soit environ 3.500 habitants.

3. La liste épiscopale commence en 396 (Genialis) et connaît une lacune de 589 (fin de l'épiscopat de saint Véran) à 788.

4. C'est le cas pendant l'épiscopat de Philippe de Cabassole. Cf. à ce sujet l'article de M. Hayez "Cabassole, Jean et Philippe", dans *Dizionario biografico degli italiani*, vol. XV, déc. 1972.

5. Les *burgi* sont très peu étoffés et pénétrés d'éléments appartenant au paysage rural environnant. Ce sont davantage des faubourgs, dépendant économiquement et politiquement de la *civitas*, que des "bourgs" comme on en trouve joutant les grandes cités du nord de la France.

6. Arch. comm. Cavaillon, AAI, Statuts communaux de 1240.

7. D'Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 1764.

L'espace urbain et l'espace régional dans lesquels vivent les Cavaillonnais trahissent cet état de développement économique et social.

Toute l'activité du pays ne passe pas par les notaires<sup>8</sup> mais les très nombreuses minutes qui nous restent laissent entrevoir un certain nombre de lieux "stratégiques" de la ville et les limites, encore floues, de la région au centre de laquelle elle se trouve. Les réseaux de relations économiques, sociales, politiques, idéologiques qui se déploient dans l'agglomération et sur son *territorium*, vers les autres bourgs de l'évêché ou les autres villes du Comtat, peuvent être partiellement reconstitués. D'abord, grâce aux informations que les actes nous livrent directement, objectivement, en nous indiquant le lieu où se dresse un contrat, où s'établit un testament, où se réunissent les habitants pour délibérer. Ensuite, grâce aux confronts et aux toponymes, qui sont les repères forgés par les Cavaillonnais (et repris par les notaires) pour appréhender la réalité de leur ville ou de leur campagne, et qui nous renvoient seulement l'image qu'ils s'en font, révélatrice au second degré. Par ailleurs, l'origine géographique de certaines familles (déduite, avec les précautions qui s'imposent, de l'anthroponymie), celle des conjoints indiquée par les contrats de mariage, celle des témoins et des procureurs d'une part et la zone d'influence des juifs et des lombards d'autre part nous permettent de confronter cet espace urbain avec celui de la région où travaillent et vivent les Cavaillonnais de la fin du Moyen Age.

\*\*

C'est peut-être l'archaïsme mais surtout l'éparpillement des lieux de la production et de l'échange, de l'artisanat et du commerce, qui frappe d'abord. Dans les actes provençaux des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles les toponymes urbains liés aux activités artisanales sont nombreux<sup>9</sup>. A Cavaillon, on mentionne assez souvent les *operatoria* des bouchers et des petits artisans, mais toujours de façon ponctuelle. Aucun toponyme urbain ne vient révéler

8. Même si, comme P. Toubert le note déjà pour le Latium fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup>, on constate à Cavaillon et dans tout le Midi une "surconsommation notariale" très marquée, dans presque toutes les classes sociales.

9. P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence, de l'époque romaine à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964.

la présence d'un artisanat prospère. L'ensemble des actes et la liste des métiers de 1389<sup>10</sup>, qui certes se situe dans un contexte beaucoup moins favorable que celui du début du siècle, donnent la même impression de médiocrité : dans l'habillement comme dans l'alimentation, ou la construction, les produits fabriqués ne sont pas des produits de luxe mais des objets rustiques, de première nécessité. Les rues spécialisées dans un type de production ou de commerce semblent absentes de la ville. Au reste, les marchands apparaissent rarement dans les années 1320-1340. Une seule famille prétend vraiment à ce titre, encore porte-t-elle un nom italien : Torunelli<sup>11</sup>. Nous ne connaissons que deux *societates* importantes : la première, de 4 ans (avec participation d'un damoiseau), *in mercantibus draperie*<sup>12</sup>, la seconde (avec participation de 3 habitants de l'Isle-sur-la-Sorgue) *in mercantibus bladii*<sup>13</sup>. Les autres marchands rencontrés dans les actes sont tous de Salon<sup>14</sup>. La toponymie urbaine semble refléter assez exactement le caractère encore profondément rural de l'économie.

Les lieux du prêt à intérêt devraient être aussi des lieux "stratégiques", étant donné l'importance du recours aux juifs et aux lombards<sup>15</sup> dans toutes les classes de la société et plus particulièrement chez les agriculteurs (les reconnaissances de dettes constituent parfois 20 %, 30 % ou même plus de 40 % de la totalité des actes dans certains registres<sup>16</sup>). On trouve une *carriera antica vocata judeorum*<sup>17</sup>, mais rien qui ressemble vraiment à l'importante juiverie du xv<sup>e</sup> siècle (s'agit-il d'une simple rue ou bien plus spécifiquement d'une "carrière" juive, n'ayant pas encore le

10. Arch. comm. Cavailon, CC17.

11. Par exemple arch. dép. Vaucluse, fond Rousset n° 22, fol. 2.

12. Arch. dép. Vaucluse, fond Rousset n° 33, fol. 72-73.

13. Arch. dép. Vaucluse, fond Rousset n° 22, fol. 156-157.

14. Il semble que c'est par ce bourg, sur l'autre rive de la Durance, que la ville se "branche" sur l'axe Marseille-Avignon. Il est clair d'autre part que si elle a stimulé certaines cultures de rente, la proximité de la Cité des Papes a dû étouffer en partie la vocation commerciale de Cavailon.

15. Deux Lombards "du diocèse d'Asti" semblent avoir formé une véritable "casana". Voir surtout le registre n° 22 du fond Rousset.

16. Par exemple arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 22. On a souvent avancé que le volume des reconnaissances de dettes dans les minutes notariales du xiv<sup>e</sup> siècle était moins important qu'au xv<sup>e</sup> siècle. Une enquête statistique précise serait nécessaire mais les sondages que nous avons effectués ne confirment pas nettement cette hypothèse.

17. Arch. dép. Vaucluse, fond Liffan, n° 11, fol. 96. On trouve aussi parmi les habitants qui ont prêté hommage à l'évêque en 1286, 13 chefs de famille juifs (arch. dép. Vaucluse, cartulaire de l'évêché de Cavailon, 4G I.).

statut draconien du ghetto ?). Les Lombards sont installés chez l'habitant<sup>18</sup>, et, le plus souvent, les reconnaissances de dettes se signent chez l'emprunteur ou chez un tiers ; c'est le créancier qui se déplace. Le réseau des relations créé par l'endettement ne se concentre donc pas dans un quartier ou des rues spécialisées mais touche à peu près toute la ville, sans hiérarchie stricte.

Sans minimiser la part réelle du commerce dans la vie économique de la cité, il faut noter que le seul échange qui apparaisse régulièrement dans les allusions topographiques des notaires n'est pas de type commercial, monétarisé. Il concerne la terre car tous les baux comprennent la clause *fructum portandum ad hospicium* qui fait du grenier (*orrea*) et de la cave (*crota*) du propriétaire foncier des lieux économiques primordiaux dans la cité. Pour les années 1320-1340, près de 40 % des baux conservés sont donnés par des membres du clergé séculier, principalement le chapitre et l'évêque. Avec les demeures des familles Romei et Cabassole, qui, dans les actes, apparaissent comme les deux plus grosses fortunes foncières de la région<sup>19</sup>, les maisons des chanoines et le palais épiscopal sont donc des pôles importants de la vie économique qui tranchent sur l'aspect diffus, presque inorganique, des lieux de l'artisanat et du commerce. Cependant d'autres maisons seigneuriales, qui reçoivent la part des récoltes revenant aux bailleurs d'acapes, se dispersent dans la ville, où ne s'exprime, nous le verrons plus bas, qu'une faible ségrégation sociale.

\*\*

Ce n'est donc pas l'activité spécifique de telle ou telle rue qui sert de repère principal au notaire mais, le plus souvent, la maison d'une famille ou d'un lignage important. La cellule de base de la vie citadine est la

18. Arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 22 et 23.

19. Deux exemplaires suffisent à le montrer : en 1336 Alphant Romei donne en acapte 20 terres "ad plantandum vineam" (arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 26, fol. 60 et suivants) ; la même année le chanoine Rostang Cabassole, comme procureur de son père le chevalier Jean Cabassole, conclut plus d'une trentaine d'achats ou de permutations de terres afin de regrouper et d'agrandir ses possessions au lieu-dit "Lupa" (arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 25).

"famille-large", qui donne son nom aux rues, aux traverses, aux portes (et parfois le laisse longtemps après qu'elle les a quittées<sup>20</sup>).

La toponymie urbaine (cf. le tableau I) montre très bien cette prééminence de la maison familiale, ou du groupe de maisons appartenant à la même famille, dans l'organisation de l'espace social urbain<sup>21</sup>. Il s'agit bien de la grande famille : le plus souvent on parle de la rue des Embard, des Alquier, des Torunelli, les enfants mariés habitent parfois chez leurs parents et il n'est pas rare de voir s'installer les uns à côté des autres les ménages de deux ou plusieurs enfants d'une même famille<sup>22</sup>.

TABLEAU I

toponymes urbains faisant référence à :					
	une famille	un groupe socio.éco.	un saint	une fonction économique	divers
rues	3	2	1	1	2
traverses	8	—	—	—	1
faubourgs	3	—	2	—	2
portes	1	—	2	—	1
fours, puits	3	—	—	—	1
places	—	1	—	—	1
total	18	3	5	1	8

20. On trouve très fréquemment des notations du type *carriera antica vocata* ou bien *quod olim fuit hospicium Gauterii de Robionis* (fond Rousset, n° 24, fol. 12).

21. Les toponymes les plus cités sont les rues des Torunelli, des Manonelli, (ou *antica vocata Manonella*), de Bertrand Romei, les traverses des Nimier, des Ricard, des Porcher, des Embard, des Alquier, la porte de Pons Rolland etc.

22. François de Reilhane loue à G. Gautier une maison située près de celle de son frère (fond Rousset, n° 33, fol. 41). G. et E. Bérenger achètent ensemble une maison près d'un "hospicium" qui déjà leur appartient (fond Liffra, n° 11, fol. 76). P. et R. Ortolan vivent, avec leurs femmes, dans la même maison (fond Rousset, n° 26, fol. 28), tandis que, rue de B. Romei, un Cavailonnais achète un logis situé entre ceux de ces deux frères (fond Liffra, n° 11, fol. 9) etc., on pourrait multiplier les exemples.

La faiblesse relative de l'artisanat et de la division du travail à l'intérieur de la ville explique peut-être cette importance de la famille patriarcale, du lignage, à peine contestée par le réveil, ici ou là, de l'individualisme<sup>23</sup>.

Les déplacements des notaires à travers la ville nous fournissent d'autres indices du rôle de la maison familiale comme cellule de base de la vie citadine. Dans le cas des actes établis *in carriera* ou *in platea publica*, c'est presque toujours la maison d'une famille importante qui, en dernier ressort permet de fixer très précisément le lieu où a été enregistré l'acte. Ce n'est pas seulement "dans la rue" ou "sur la place" que l'on passe contrat, mais "dans la rue, devant la maison de Guillaume de Trets" ou "sur la place, devant le logis de G. Boache, damoiseau"<sup>24</sup> etc... Certes la nature de l'acte influe sur le choix du lieu où il est établi ; il est significatif cependant que seulement 10 % à 30 % des actes soient rédigés chez le notaire, 2 % à 8 % dans un lieu public (église, cloître, rue, place) mais 50 % à 80 %, soit chez un tiers (un parent, un ami) soit surtout chez le client lui-même. L'« *hospicium* » familial semble donc être le lieu d'activité essentiel du notaire, pour les testaments et les contrats de mariage, ce qui se conçoit facilement, et pour toutes les transactions commerciales, usuraïres ou foncières. Mais c'est sans doute davantage la situation sociale déprimée des notaires (ils sont plus d'une vingtaine à Cavaillon) que la puissance contraignante de la famille dans la vie citadine qui explique, en dernier ressort, leurs déplacements. La concurrence, leur place dans l'économie et la société les obligent, le plus souvent, à se rendre au logis de leurs clients.

23. Cf. par exemple le damoiseau B. Agarin qui vend à J. Carbonelli une pièce mais on précise « que toutes les fenêtres et ouvertures qui donnent de ladite pièce sur la cour dudit Carbonelli seront fermées aux frais desdits vendeurs... afin qu'on ne puisse présentement ou à venir regarder ni voir de ladite pièce... » (fond Rousset, n° 26, fol. 42).

24. J. Barbe vend un pré *in plantea ante hospicium Guillelmi de Tretis, domicelli fond Liffraan*, n° 10, fol. 17 r°), R. Audoard une vigne dont les trezains sont perçus *in platea ante hospicium Guillelmi Boache* qui est *probus homo* (fond Liffraan, n° 10, fol. 7 v°), R. Laurent, damoiseau, reçoit des reconnaissances de tenures *in carriera, ante hospicium Hugoni Romel, presbyteri* (fond Rousset, n° 20, fol. 74). Ici encore on pourrait multiplier les exemples.

L'image que les Cavallonnais se font de leur ville, telle qu'au moins on la saisit à travers le miroir déformant des actes notariés, ne s'organise donc pas autour de certaines activités spécifiquement urbaines (artisanat, commerce), mais autour des maisons les plus importantes, des plus grandes familles.

\*

\*\*

Ces maisons, ces familles, sont-elles regroupées dans un quartier ou bien se dispersent-elles dans toute l'agglomération ? En d'autres termes, y a-t-il ségrégation sociale ?

Nous n'avons trouvé ni noble ni prêtre dans les faubourgs, il est vrai peu importants, qui entourent la ville. A l'intérieur des murs, les loyers et les prix de vente des maisons suggèrent que la rue Saint-Michel, la Grand-Rue, la *platea publica* sont occupés par les plus riches ; en 1347 on voit par exemple un damoiseau vendre une maison *in platea publica*, 250 florins, à un riche Avignonnais habitant Cavailon. Elle est située près de celles d'un autre damoiseau, d'un notaire et de l'archidiacre de la cathédrale<sup>25</sup>. Comme dans beaucoup de villes médiévales cependant, la ségrégation sociale se remarque moins à l'échelle de la ville qu'à celle du pâté de maisons. Les riches n'occupent pas, comme en Italie, le "piano nobile", puisque les maisons à deux étages sont rares, mais leurs fenêtres s'ouvrent toujours sur une *via* ou une *carriera publica* tandis que celles des parents pauvres ou des clients qui vivent dans le même bloc de maisons<sup>26</sup> ne s'ouvrent le plus souvent que sur des cours intérieures ou des traverses tortueuses. Dans le premier cas le prix de vente d'une maison varie entre 15 et 140 livres, dans le second entre 5 et 15 livres. Cependant, au total, c'est encore le caractère diffus, mélangé, de l'implantation sociale qui l'emporte très largement.

25. Arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 35, fol. 136.

26. On retrouve ces "clients" et ces parents pauvres dans les testaments où de nombreux et menus legs leur sont concédés.

En fait un seul quartier semble bien délimité : celui de la cathédrale avec le palais épiscopal, les maisons des chanoines et celles des très nombreux administrateurs de l'évêché qui se sont rassemblés autour de l'église Notre-Dame. Lieu "stratégique" du point de vue économique c'est aussi par excellence le lieu de la politique et de la religion.

\*\*

Le groupe épiscopal est le centre géographique du pouvoir. Toutes les décisions importantes se prennent dans la *curia episcopali* ou dans l'*aula capituli*. Bien que le pape soit co-seigneur de la ville avec l'évêque, c'est ce dernier qui gouverne en fait. On trouve la mention d'un *hospicium domini nostri Pape*<sup>27</sup>, mais le plus souvent son clavaire tient sa cour dans la maison d'un noble important<sup>28</sup>, ce qui est significatif des rapports étroits de coopération entre une partie de la noblesse comtadine et le pouvoir papal. Mis à part le groupe épiscopal, les autres lieux de la politique sont plus dispersés et beaucoup moins importants. Les réunions entre *nobiles* et *probi homines* pour régler un problème d'administration communale, de même que l'assemblée générale des habitants de la cité, se font dans l'église Sainte-Catherine<sup>29</sup>. Mais le plus souvent, signe du rôle sur-éminent du seigneur-évêque, le conseil de la communauté est appelé par le *vicarius episcopalis* au son des cloches et se réunit *infra domum episcopalem*<sup>30</sup>.

*Il n'y a donc pas de pouvoir et de lieu politique laïc autonome à Cavaillon.* La politique comme la religion font, au moins en apparence, converger tous les regards vers la cathédrale et le palais épiscopal, seuls édifices à l'intérieur des murs à s'imposer sur le plan monumental. Sainte-Catherine et le monastère bénédictin Saint-Jean-hors-les-murs, qui autrefois appartenaient à l'ordre du Temple, marquent moins la topographie et la vie urbaine.

27. Arch. comm. Cavaillon, DD2, n° 6.

28. On parle par exemple de la maison de noble damoiseau Bertrand Agarin *ubi curia tenet* ou bien *in qua fieri solebat clavaria* (fond Liffra, n° 10, fol. 49 et n° 11, fol. 132).

29. Arch. comm. Cavaillon, DD2, n° 6.

30. Arch. comm. Cavaillon, DD2, n° 7.



L'église Saint-Michel-hors-les-murs, en dehors des sépultures, ne semble pas avoir une vie liturgique très active. Dans les testaments cependant, elle attire autant de dons que Notre-Dame ; les Cavallonnais, pour le choix de leur dernière demeure, se partagent presque également entre son cimetière et celui de l'église cathédrale<sup>31</sup>. Expliquer cet attachement par les habitudes familiales, qui peuvent être effectivement assez contraignantes<sup>32</sup>, n'est pas suffisant : ce n'est au fond que reculer le problème d'une ou plusieurs générations. On peut évoquer aussi l'exiguïté du cimetière intra-muros<sup>33</sup>. Plus fondamentalement peut-être, joue l'ancienneté de ce lieu sacré dédié à un intercesseur privilégié, qui fut, si l'on en croit la tradition, le centre épiscopal du Haut Moyen Âge<sup>34</sup>.

Ce dédoublement du lieu des morts nous invite à distinguer deux types de points "stratégiques" religieux : ceux de la liturgie, du prêche, et ceux des saints locaux et guérisseurs ou des morts. Ils peuvent concorder sur le plan topographique mais renvoient le plus souvent à des niveaux différents de croyances et de pratiques. La cathédrale est le lieu du seigneur-évêque, l'église celui du prêtre, de la Parole, tandis que la petite chapelle du saint thaumaturge, le cimetière qui met en contact avec un monde des morts complètement christianisé, sont précisément des lieux où l'on peut se passer des clercs et établir une relation sans intermédiaire avec le monde céleste.

31. Sur 64 testaments dépouillés pour la période 1320-1340, 33 sépultures se font dans le cimetière ou le cloître de Notre-Dame, 30 dans le cimetière de Saint-Michel et 1 à Sainte-Catherine.

32. Un tiers des testaments ne donne aucune précision à ce sujet, un autre tiers indique *in tumulo patris metis* tandis que le dernier tiers explicite davantage en spécifiant « dans la tombe de mon mari, de ma mère, de mon frère, de mes enfants etc. ». Mais ces indications sont sans doute plus intéressantes pour l'étude des relations entre la famille des vivants et la famille des morts que pour celle des habitudes familiales en ce qui concerne le choix du lieu de sépulture proprement dit.

33. Philippe de Cabasole, avant la peste, a tenté d'agrandir le cimetière Saint-Michel et d'inciter les Cavallonnais à s'y faire ensevelir (M. Hayez, article cité). Au cours du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle le cimetière de Notre-Dame continue d'attirer les sépultures et la tendance en faveur du cimetière hors les murs ne s'affirme que très lentement.

34. Saint-Michel a été ensuite occupé par les capucins (à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle) et c'est au moment de leur installation qu'il est question de l'ancienneté de l'église (on prétend même alors, et sans aucune preuve, qu'elle a été fondée au IV<sup>e</sup> siècle). Voir à ce sujet P. Dubois, *Les capucins italiens et l'établissement de leur ordre en Provence (1576-1600)*, dans *Collectanea Franciscana*, 1974, t. 44, fasc. 1-2.

Mais le phénomène le plus important dans l'organisation de l'espace social urbain à Cavaillon reste sans doute la superposition presque exacte des lieux de la liturgie et de la Parole, de l'autorité politique, et, dans une certaine mesure, des pouvoirs économiques. Les faubourgs n'ont pas de vie autonome. Les artisans et les commerçants ne sont pas encore capables de créer de nouveaux centres de vie économique et les notables de la ville — contrairement aux co-seigneurs des *castra* périphériques qui ont encore quelques velléités d'indépendance<sup>35</sup> — sont tous dévoués à l'évêque. La ville entière regarde donc vers le quartier de la cathédrale, au cœur de la cité.

\*\*

Cette organisation relativement simple, et même assez étriquée de l'espace urbain se retrouve-t-elle au niveau de l'espace régional ? Comment les Cavaillonnais voient-ils le pays qui les entoure ? Quelles limites lui assignent-ils ?

Maniée avec beaucoup de précautions, l'anthroponymie, en nous indiquant les lieux d'origine d'un certain nombre d'habitants de la cité, peut nous aider à tracer les frontières très floues de cet espace régional. Si l'on prend seulement, dans la liste des habitants de 1322<sup>36</sup> ou dans l'ensemble des actes des années 1329-1342, les noms de famille formés sur des toponymes d'origine<sup>37</sup>, on constate d'abord que ces nouveaux citadins viennent presque tous, non des grandes villes, mais de très petits villages, parfois difficiles à localiser (*Rocolis* pour Rocles en Ardèche, *Redorterii* pour Rédortiers dans les Alpes-de-Haute-Provence, etc...). Ce sont donc sans doute des agriculteurs, peut-être attirés par la mise en valeur de nouvelles terres irriguées entre Durance et Calavon, et installés, semble-t-il, depuis

35. Cf. leurs prétentions à propos d'un droit de leyde et les controverses qui en résultent pendant tout le xiv<sup>e</sup> siècle : arch. comm. Cavaillon, AAI, n° 4, 6, 27, 28 et 29.

36. Arch. comm. Cavaillon, DD, n° 6.

37. Les anthroponymes formés sur des toponymes d'origine représentent 19 % des noms de la liste de 1322 (qui en comporte 696) et environ 15 à 16 % des noms relevés dans les actes notariés.

une ou deux générations seulement à Cavaillon<sup>38</sup>. La répartition géographique des toponymes desquels dérivent leurs noms de famille (cf. le tableau n° II) fait apparaître que, dans une large majorité, ils viennent du Comtat (surtout des bourgs et des "castra" de la périphérie du diocèse de Cavaillon) et de régions situées dans un rayon d'environ 100 km à 120 km (ce qui n'exclut pas, dans quelques cas, des origines plus lointaines, comme le Languedoc et les Alpes).

TABLEAU II

*Origine géographique des familles de Cavaillon dont le nom dérive d'un toponyme (à partir de deux sources différentes)<sup>39</sup>.*

localisation	liste de 1322	actes de 1336-1337
Comtat	30,4 %	38 %
Basse Provence occidentale	9,6 % 49,6 %	9,2 % 54,1 %
Haute Provence occidentale	9,6 %	6,9 %
Vallée du Rhône	=	=
Dauphiné	6,4 %	8 %
Languedoc	13,6 %	12,6 %
Sud-Ouest		
Massif Central	8 %	6,9 %
Provence orientale	4,8 %	4,6 %
Italie	4,8 %	2,3 %
Catalogne	2,4 %	1,2 %
Indéterminés	10,4 %	10,3 %
Total	100 %	100 %

38. On peut déduire la date relativement récente de leur arrivée du fait que généralement, dans la liste des habitants, un seul chef de famille porte le patronyme formé sur un toponyme d'origine, tandis que les vieilles familles cavaillonnaises, qui ont eu le temps de se multiplier, sont représentées par plusieurs chefs de branches collatérales (9 Gautier, 10 Columbi, 10 Girard, 12 Martin, 14 Romei !).

39. Malgré la nature différente des documents utilisés (liste de 1322, arch. comm. Cavaillon, DD2, n° 6 et actes notariés, arch. dép. Vaucluse, fond Rousset, n° 22, 26, et fond Liffran, n° 10) les pourcentages font apparaître de nombreuses convergences. L'écart constaté à propos du Comtat résulte du fait que tous les habitants ne sont pas représentés dans la liste de 1322, et plus particulièrement sans doute les moins riches, originaires des "castra" périphériques.

L'espace régional de la famille, tel qu'on peut le saisir à travers les contrats de mariage, semble lui aussi assez étroit mais varie beaucoup selon les classes sociales. Plus du tiers des contrats dépouillés pour les années 1329-1347 indique qu'au moins un des conjoints n'est pas de Cavaillon <sup>40</sup>. Si l'on regarde dans les dots les dons en espèces, qui révèlent toujours plus ou moins les liquidités de la famille de la mariée, on constate très souvent que ces dons sont plus importants pour un mariage avec un "étranger" que pour un mariage entre Cavaillonnais <sup>41</sup>. L'espace familial élargi aux dimensions du Comtat reste donc le privilège des plus riches <sup>42</sup>. En revanche celui des familles pauvres se limite le plus souvent aux murs de la cité. Les cas d'endogamie, fréquents en Provence <sup>43</sup>, sont assez nombreux. Un acte (cancélé) de 1332 nous donne l'image extrême d'un univers familial sans ouverture sur l'extérieur. On y voit trois frères, Guillaume, Raimond et Foulque Perronas, habitant Le Clos, et leurs deux sœurs, Marie et Bertrande, promettre d'épouser trois sœurs, Rostagne, Bertrande et Bérause, filles de Gassin Manduel, habitant aussi le faubourg du Clos, et leurs deux frères Hugues et Gassin <sup>44</sup>.

L'espace dans lequel vivent, se marient, travaillent la majorité des citadins est étriqué et se borne aux frontières de l'évêché ou même du *territorium*. L'activité des juifs, lombards et divers prêteurs en est une autre illustration (même s'il est difficile en l'absence d'études parallèles sur les bourgs voisins — en particulier l'Isle-sur-la-Sorgue — de déterminer

40. Les conjoints sont originaires, d'abord et avant tout, des petits bourgs voisins (Gordes, Maubec, Lacoste, l'Isle, le Thor, Châteauneuf) mais aussi, dans plusieurs cas, de villes plus importantes (Carpentras, Avignon, Arles).

41. Dans le premier cas la moyenne des dons dépasse 400 livres, dans le second elle est environ de 40 livres.

42. C'est surtout le cas parmi les nobles (ex. : la fille d'un chevalier de Cavaillon épouse (1000 florins de dot) un damoiseau de Salon - fond Liffiran, n° 10, fol. 12 v°) mais parfois aussi parmi les notables roturiers (Bertrand Rolland épouse une riche héritière du Thor - fond Rousset, n° 26, fol. 99-101.) ou les riches artisans (J. de Brieude qui reçoit en dot pour la fille d'un habitant de Châteauneuf 100 livres, 2 terres et 2 vignes : fond Liffiran, n° 10, fol. 34 v°).

43. Cf. P.-L. Malausséna, *La vie en Provence orientale au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1969. Nous avons plusieurs exemples de double mariage et d'endogamie familiale ou sociale, un père et son fils épousent la veuve d'un habitant d'Arles et sa fille : fond Rousset, n° 26, fol. 38 r° ; 2 frères épousent 2 sœurs : fond Rousset, n° 26, fol. 28 v° et fond Liffiran, n° 10, fol. 45 v° ; un tailleur épouse la sœur d'un tailleur : fond Rousset, n° 26, fol. 108, etc...).

44. Arch. dép. Vaucluse, fond Liffiran, n° 11, fol. 105 et suiv.

avec précision leur sphère d'influence exacte<sup>45</sup> : dans 75 % des actes, créanciers et débiteurs habitent Cavaillon tandis que 10 % des premiers et 15 % des seconds sont étrangers à la cité mais vivent en majorité dans les limites de l'évêché ou dans un cercle dont le rayon n'excède pas 50 km<sup>46</sup>.

Les listes de témoins, dans les testaments par exemple, ou l'origine des procureurs, confirment cette image d'une ville peu ouverte sur l'extérieur et dont l'horizon se réduit à l'Isle, aux *castra* du Luberon et s'étend plus rarement jusqu'à Carpentras ou Avignon<sup>47</sup>. Seuls quelques nobles ou certains clercs proches de l'évêque regardent, par la cité des papes, au-delà des limites du Comtat<sup>48</sup>.

Les notaires utilisent très souvent comme repères les nombreuses routes qui, en étoile, partent de la cité vers les principales villes du Comtat. La géographie mentale des Cavaillonnais n'est pas pour autant dominée par l'image d'un espace régional ouvert, accueillant. Dans les baux, ce n'est pas parce qu'il mène à Robion ou aux Taillades que le chemin de Robion ou des Taillades est utilisé comme repère mais parce qu'il passe près de la terre, de la vigne, du verger donné en acapte ou en facherie. Le réseau des chemins qui part de la ville ne débouche pas, pour la majorité des Cavaillonnais, sur le monde extérieur, mais au contraire revient à la ville après être passé près de la terre qu'ils possèdent ou cultivent. Ce sont les

45. La plupart des séries notariales des bourgs de la région cavaillonnaise, et particulièrement l'Isle-sur-la-Sorgue, où une forte communauté juive devait être implantée, ne commencent que dans la seconde moitié du siècle, quand ce n'est pas au début du xv<sup>e</sup>.

46. Les créanciers étrangers (mis à part les Lombards) sont de l'Isle, de Mérimole, de Sénas, de Ménerbe et d'Apt. Les débiteurs étrangers sont de l'Isle, de Mérimole, d'Oppède, de Lagnes, de Bonnieux, de Robion, de Gordes, Maubec, Velleron, Cabrières, Pernes, Châteauneuf et d'Avignon.

47. Une Cavaillonnaise, par exemple, se fait représenter par 2 damoiseaux et 3 notaires de Cavaillon et 3 notaires de L'Isle (fond Rousset, n° 33, fol. 13), Isnard Milonis par des habitants des Taillades et de Lacoste (fond Rousset, n° 33, fol. 99), Alphant Romei a des procureurs à Roussillon, Carpentras mais aussi Saint-Gilles, etc. On peut ainsi reconstituer (sans connaître le plus souvent l'objet de la procuration) le réseau des relations d'affaires des Cavaillonnais.

48. Sur les 18 procureurs du clerc B. Bedos on compte 3 chanoines (dont un de Cavaillon) un moine de Saint-Victor, des chevaliers ayant des charges à la cour de Provence, plusieurs notaires dont un Italien (*Leonardi Pisani de Neapoli*) : fond Lifffran, n° 11, fol. 42 v°.

aller et retour journaliers de la ville aux champs qui donnent à l'utilisation des routes comme repères sa signification profonde et non les déplacements à long rayon d'action des "mercatores", comme dans une ville plus nettement tournée vers une économie de marché.

\*

L'image de la ville et de sa région que nous renvoient les actes notariés reste floue, partielle et ne nous permet le plus souvent ni de localiser ni de reconstituer le tissu urbain ou la géographie du pays cavaillonnais. Mais elle se présente au moins comme un révélateur de la société qui y vit. La recherche de lieux stratégiques de la cité met en évidence la dilution et sans doute la faiblesse des activités artisanales et commerciales. Au contraire, la superposition presque exacte des lieux de la politique, de la religion et, en partie, des pouvoirs économiques trahit le rôle essentiel du seigneur-évêque dans cette cité peuplée en majorité d'agriculteurs et de propriétaires fonciers. Les familles des notables ont toutes su placer au moins un de leurs membres dans l'entourage du chapitre et de l'évêque<sup>49</sup>. Elles s'en remettent à lui, surtout quand le prestige et l'autorité de Philippe de Cabassole<sup>50</sup>, pour faire régner l'ordre. Et l'évêque, fort de sa puissance n'hésite pas, par ses bonnes paroles et ses cadeaux (en 1351 il offre un calice d'argent pour donner la communion "à tous les habitants de Cavaillon, de l'un ou l'autre sexe... qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres"<sup>51</sup> à propager l'idéologie de "paix sociale", sous la houlette de la hiérarchie ecclésiastique, qui semble tellement imprégner toute la vie de la cité.

Jacques CHIFFOLEAU

49. On connaît un Pons de Lagnes, chanoine, (et cousin d'un évêque précédent), Rostang Cabassole, cousin de Ph. de Cabassole, est aussi chanoine et occupe une place importante dans le chapitre (en 1334 il cumule les charges de prévôt du chapitre de Forcalquier et d'archidiacre de Riez tout en résidant à Cavaillon, *Gallia christiana novissima, Province d'Aix*, diocèse de Sisteron, p. 789). Les Romei ont un des leurs qui est prêtre et administrateur de l'anniversarium de la cathédrale.

50. L'article déjà cité de M. Hayez.

51. ... *Omnium et singulorum utriusque sexus de Cavallione esse debeat et quod ipsa custodia debeat portare corpus Domini nostri Iesu Christi tam divitibus quam pauperibus cavallicensibus qui pro tempore Corpus Cristi recipere voluerunt.* Arch. comm. Cavaillon, GG, 5.